



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

<p>SECRETARIAT GENERAL Service des ressources humaines Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération</p> <p>78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP</p> <p>Affaire suivie par : Emmanuel BOUYER emmanuel.bouyer@agriculture.gouv.fr</p>	<p>NOTE DE GESTION</p> <p>SG/SRH/SDCAR/N 2017-262</p> <p>Date : 22 mars 2017</p>
--	---

Date de mise en application : immédiate

Nombre d'annexe (s) : Une

Objet : Calendrier du cycle de mobilité de l'automne 2017

Mots-clés : mobilité, automne 2017, mouvement, affectation

La présente note fixe le calendrier de mobilité de l'automne 2017. Les étapes visées en annexe s'appliquent à la circulaire de mobilité principale et à son additif.

Le respect de ce calendrier garantit la lisibilité du dispositif pour les agents et l'opérationnalité des différentes phases de gestion.

En conséquence, les délais indiqués en annexe devront impérativement être respectés.

*Pour le ministre, et par délégation,
Le chef du service des ressources humaines*

Jean-Pascal FAYOLLE

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none">- Administration centrale- Établissements d'enseignement- Services déconcentrés- Établissements publics- IGAPS (RAPS)	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none">- Organisations syndicales

CALENDRIER DE LA PROCEDURE DE MOBILITÉ D'AUTOMNE 2017

CIRCULAIRE PRINCIPALE	DATES
Début du recueil des demandes d'ouverture de postes par les Responsables de programmes :	21 avril
Limite de remontée des demandes d'ouverture de postes : <i>Les demandes parvenues après la date indiquée ne seront pas traitées à la circulaire principale.</i>	06 juin
Dialogue RAPS et Responsables de programmes :	23 (14h) au 28 juin
Fin de saisie et de vérification par Responsables de programmes :	03 juillet
Publication de la liste principale (BO agri) :	06 juillet
Ouverture du portail de télé-candidature des demandes de mobilité	07 juillet
Limite de candidature : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Agents MAAF</u> : Fin de saisie des candidatures par télédéclaration. - <u>Agents externes</u> : les demandes parvenues après la date indiquée ne seront pas prises en compte. 	6 août (minuit)
ADDITIF	
Début du recueil des demandes d'ouverture de postes par les Responsables de programmes :	11 juillet
Limite de remontée des demandes d'ouverture de postes : <i>Les demandes parvenues après la date indiquée ne seront pas traitées.</i>	31 août (12h)
Dialogue RAPS et Responsables de programmes :	7 et 8 septembre (12h)
Fin de saisie et de vérification par les Responsables de programmes :	11 septembre
Publication de la liste additive (BO agri) :	14 septembre
Ouverture du portail de télé-candidature des demandes de mobilité	15 septembre
Limite de candidature : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Agents MAAF</u> : Fin de saisie des candidatures par télédéclaration. - <u>Agents externes</u> : les demandes parvenues après la date indiquée ne seront pas prises en compte. 	24 septembre (minuit) 20 septembre

AVIS ET CLASSEMENT DES CANDIDATURES	
Limite remontée avis et classements des chef de service d'accueil :	29 septembre
Fin de saisie des candidatures externes et des avis par le RAPS :	8 octobre
Vérification par les Responsables de programmes :	9 octobre au 24 octobre
Vérification des documents de CAP par les bureaux de gestion - à compter du :	25 octobre
Réunion d'arbitrage :	19 décembre (14h30)